

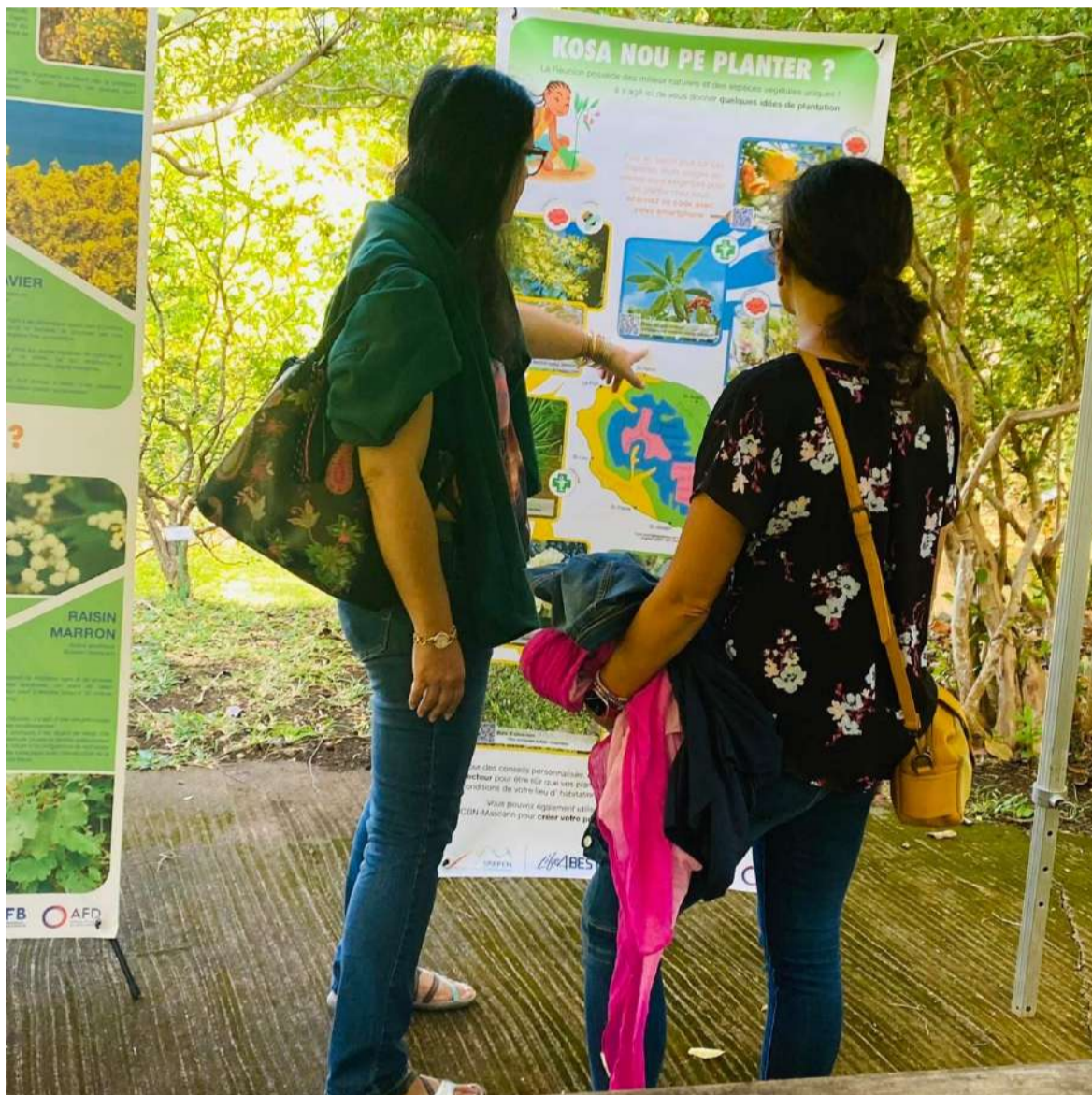


La Srepen - Rue

BULLETIN D'INFORMATION - JUIN 2022

JOURNÉE ACADÉMIQUE DE L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU JARDIN BOTANIQUE DE LA RÉUNION

Deuxième édition de la Journée Académique de l'Éducation au Développement Durable



Panneaux sur les EEE, © P. Martine

- 116 écoles, collèges et lycées étaient présents.
- 80% des établissements départementaux éco labélisés.
- 48 établissements primés.



Information fiche des espèces, © P. Martine

Présence de la SREPEN le lundi 30 mai 2022, à la Journée Académique de l'Éducation au Développement Durable portée par l'Académie de La Réunion.

- Signature de la Convention de partenariat entre l'Académie de La Réunion et la SREPEN.
- Tenue de stand et action de sensibilisation auprès du public sur les espèces menacées de la forêt semi-sèche du projet MOBBIODIV et panneaux d'informations sur les Espèces Exotiques Envahissantes.
- Plus de 400 "marmailles" d'écoles primaires, collèges et lycées de La Réunion étaient présents avec leurs professeurs pour cette journée, riche en partage sur les bonnes pratiques de développement durable.



Convention de partenariat, © C. Claude



Atelier de plantation, © P. Martine

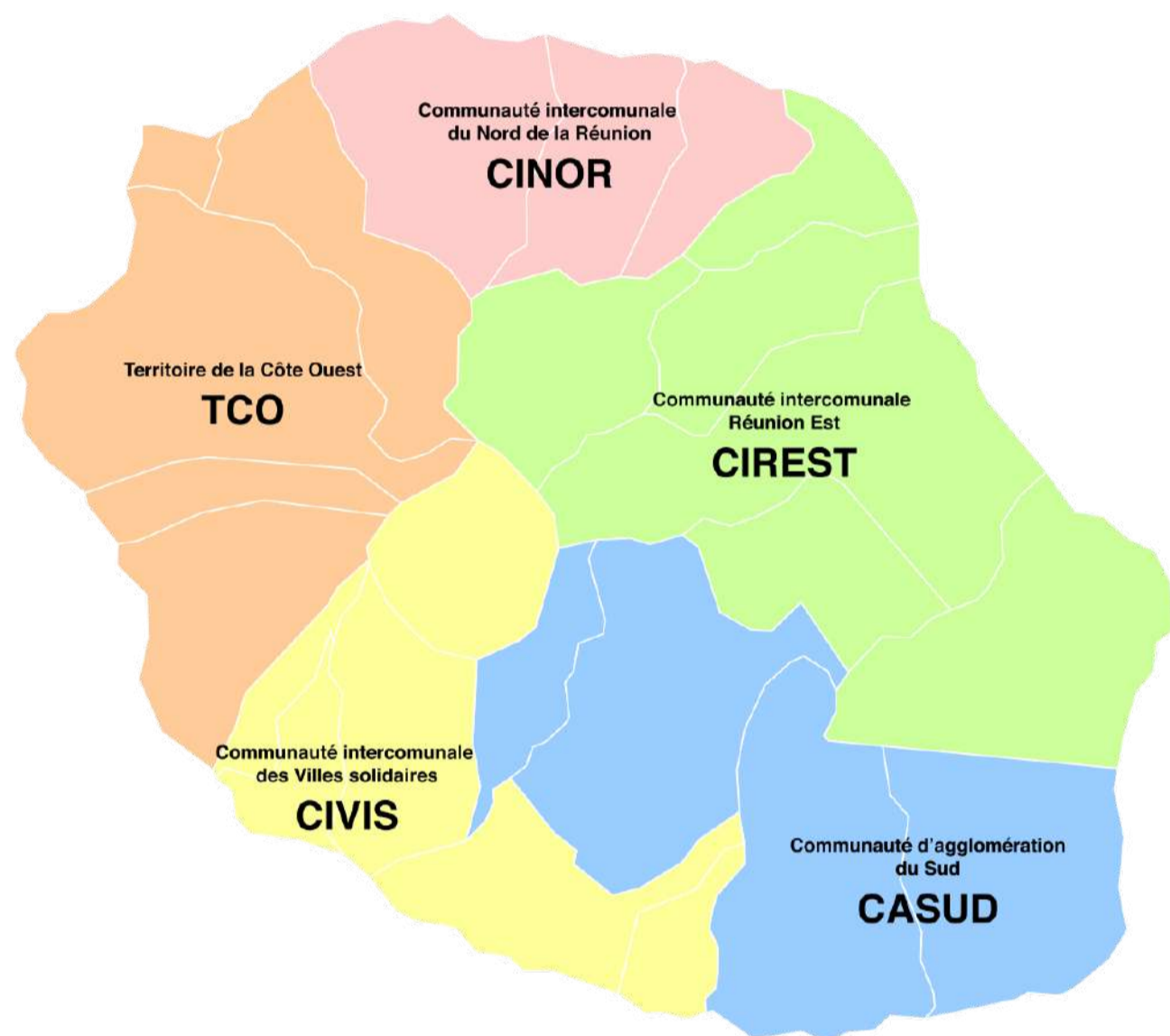
Les "marmailles" ont eu l'occasion d'en apprendre davantage sur la biodiversité réunionnaise et aussi grâce à l'atelier de plantation du bois de Judas, une espèce endémique de la forêt semi-sèche.

NBS Activités

Dans le cadre de ses activités, la SREPEN milite en faveur de la réduction des déchets et du développement de filières de traitement plus respectueuses de l'environnement telles que le réemploi, le recyclage, le compostage, etc. Une étude sénatoriale est actuellement en cours sur la gestion des déchets ultramarins. Pour ces travaux, la fédération France Nature Environnement a été entendue par le Sénat. La SREPEN a envoyé une contribution à la FNE. En voici la partie qui présente la situation des déchets ménagers à La Réunion.

SITUATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILIÉS (DMA) À LA RÉUNION

- **L'organisation administrative** : Les 24 communes de l'île sont regroupées au sein de 5 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ils sont chargés de la prévention et de la collecte des déchets.



Carte des intercommunalités de la Réunion, © Wikipédia

Les EPCI ont délégué la compétence « traitement » à 2 syndicats mixtes de traitement des déchets ménagers et assimilés : ILEVA (Sud et Ouest) et SYDNE (Nord et Est).

**ILEVA traite
60% des DMA
de l'île**

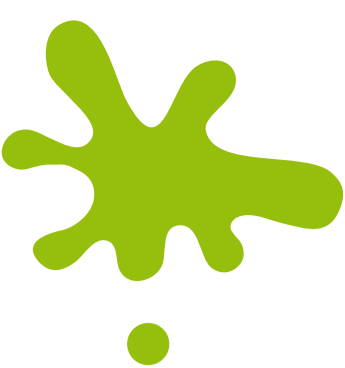
**SYDNE traite
40% des DMA
de l'île**

Les modes de collecte des déchets ménagers :

- **Porte à porte** : Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les Recyclables Secs Hors Verre (RSHV) et les encombrants. Biodéchets : une expérimentation a débuté en 2021 à Saint-Denis.
- **Apport volontaire en déchèterie** : 43 déchèteries étaient à disposition en 2019, réparties sur tout le territoire. Elles sont destinées gratuitement aux ménages et aussi aux professionnels.
- **Bornes d'Apport Volontaire** : verre, Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures (TLC). Expérimentation de bornes biodéchets commencée en 2021 à Saint-Denis.
- **Compostage à la parcelle** : les foyers volontaires sont équipés gracieusement d'un composteur.

Les principales installations de traitement des DMA :

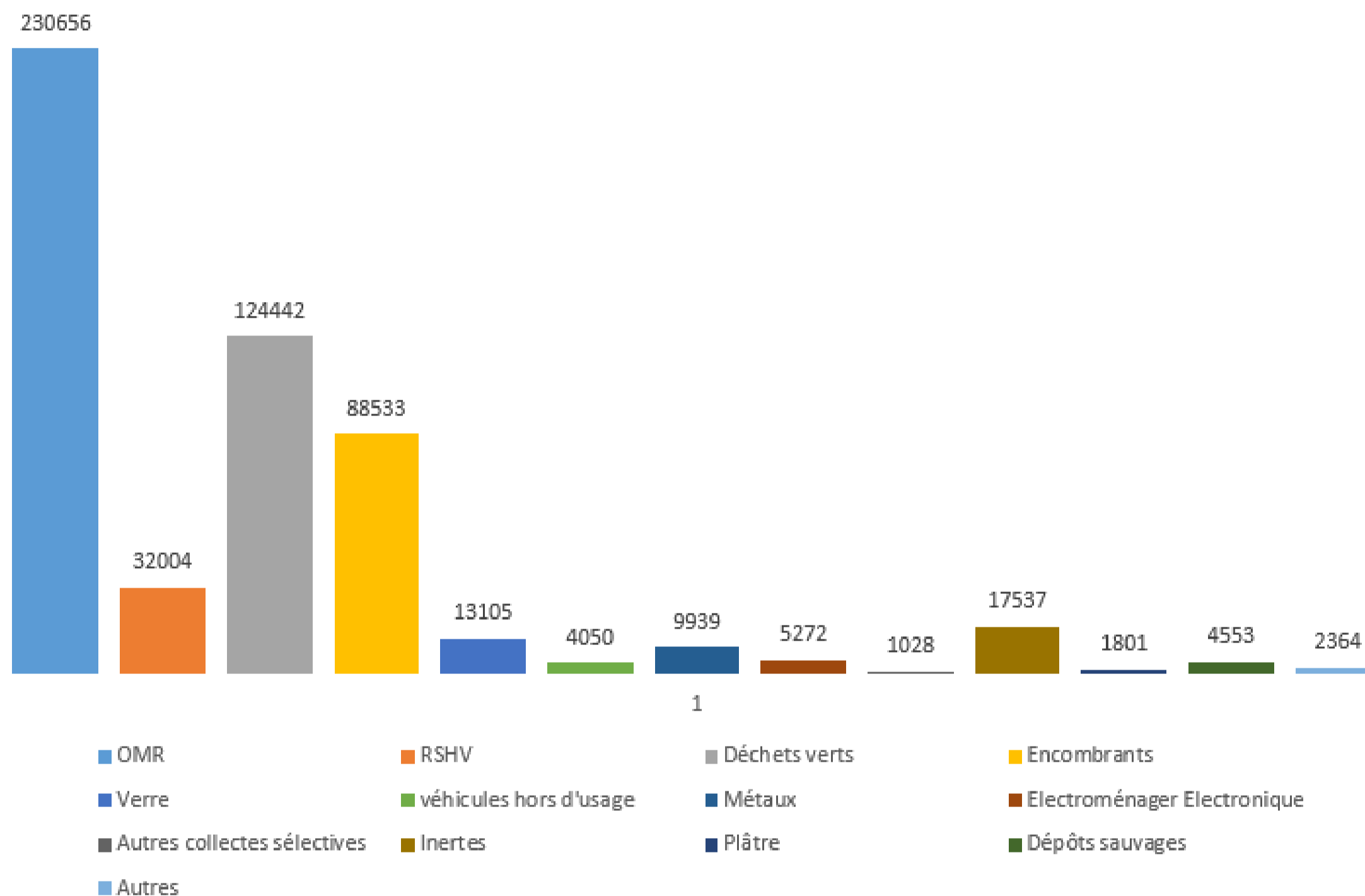
- 2 installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) en activité, une pour le Nord-Est, l'autre pour l'Ouest et le Sud. Tous deux sont en saturation, des projets d'extension sont en cours de validation.
- 3 centres de tri des emballages recyclables hors verre (1 au Nord, 1 dans l'Ouest, 1 au Sud). Il s'agit de tri manuel.
- Des plates-formes de broyage ou de compostage des déchets verts.
- Dans le Nord (zone SYDNE), en fonctionnement depuis 2021 : un centre de tri et de broyage des déchets d'activités économiques (DAE) et des Encombrants et un Centre « multifilières » de tri et de traitement des OMR et DIB (déchet industriel banal) qui produit du compost, des Matières premières secondaires (MPS) et du combustible solide de récupération (CSR) et des déchets ultimes.
- Projet pour la zone ILEVA : un projet de traitement et de valorisation des déchets (RUN'EVA), complexe en construction depuis 2021.
- Projet pour la zone SYDNE : un projet d'unité de valorisation énergétique (UVE) pour l'incinération du CSR sur un site de production électrique.



535 284 tonnes de DMA ont été collectées à La Réunion en 2019, elles se répartissent comme suit (production chiffrée en tonne) :

La production totale de DMA en 2019 à La Réunion

Source : rapport annuel de l'ORD - édition 2019



Évolution de la production totale de DMA

- Stable depuis 2011

Traitement des DMA en 2019

- 15% de valorisation matière
- 21% de valorisation organique
- 64% d'enfouissement en décharge.

Les possibilités d'amélioration du traitement des DMA

La caractérisation des déchets sur l'Île de La Réunion, éditée par l'ADEME en mars 2019 met en évidence le potentiel de détournement ou de réduction des déchets :

- 1/3 des OMR relève de la valorisation organique des biodéchets (env. 87 kg/hab./an).
- Les « vrais » déchets résiduels représentent environ 20% des OMR (env. 55 kg/hab./an).
- 44 % des OMR relèvent de collectes sélectives existantes (emballages, piles, ampoules, etc.). En particulier, « bien trier » pourrait tripler les quantités de recyclables collectées via le bac jaune.
- 4/5 des encombrants sont valorisables. La création des filières Déchets d'Ameublements et Bois pourrait bénéficier d'un gisement qui représente la moitié des encombrants (env. 38 kg/hab./an).

